

CONSEIL MUNICIPAL DU 15 OCTOBRE 2021

* * * * *

L'an Deux Mil Vingt et Un, le quinze octobre à dix-neuf heures et trente minutes,
le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous
la Présidence de **Monsieur BONNEVILLE Roger, Maire.**

Présents : Mme DUTOUR Martine, 1^{ère} Adjointe
M. PAGNIE Patrice, 2^{ème} Adjoint
Mme DUBOC Dominique, 3^{ème} Adjointe
M. GALLIER Thierry, 4^{ème} Adjoint

M. LEROUGE Christian, M. DESCHAMPS Jean-Yves, Mme TESSIER Laurence,
M. LATHAM Amaury, M. SEHET David (arrivé à 19h45), Mme COUVREUR
Laëtitia, Mme BRUMENT Magali, Mme HARANG Vanessa, M. de BROGLIE
Philippe-Maurice, Mme DEROIN Jennifer, Conseillers Municipaux.

Secrétaire de séance : Mme TESSIER Laurence

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 15

* * * * *

Ordre du Jour

CONVOCAION DU 05 OCTOBRE 2021

1. Adoption du Procès-Verbal de la séance précédente (30/08/2021) et notification des décisions du Maire prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal (art. L.2122-23 du CGCT)
2. Modification des récompenses attribuées au Concours des Maisons Fleuries
3. Classement de voie et dénomination de rues
4. Modification de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure (CdG27)
5. Communication sur les rapports annuels 2020 de l'Intercom Bernay Terres de Normandie (IBTN) :
 1. Rapport d'Activité de l'IBTN
 2. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'assainissement collectif
 3. RPQS de l'assainissement non collectif (SPANC)
 4. RPQS de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés
 5. Rapport d'Activité de la régie des transports scolaires de l'IBTN
6. Questions diverses.

* * * * *

MONSIEUR LE MAIRE OUVRE LA SEANCE A 19H33.

IL DESIGNE MME TESSIER LAURENCE, SECRETAIRE DE SEANCE

1 - ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PRECEDENTE (30/08/2021) ET NOTIFICATION DES DECISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE LA DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL (art. L.2122-23 du CGCT)

Concernant le procès-verbal de la séance du 30 août 2021, aucune observation n'a été rapportée : il est adopté à la majorité des membres présents, par 12 voix POUR et 2 abstentions (M. de BROGLIE Philippe-Maurice et Mme DEROIN Jennifer).

Monsieur le Maire procède à la lecture des décisions prises en vertu de la délégation du Conseil Municipal (art. L.2122-23 du CGCT) : n° 64 (Avenant n°1 à l'acte constitutif de la régie de recettes de l'aire de service de camping-cars) et n° 65 (Contrat ORANGE livebox pro).

2 - MODIFICATION DES RECOMPENSES ATTRIBUEES AU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES) – Délibération N° 2021-10-15-01

Dans le cadre des Fêtes et Cérémonies organisées par la collectivité, la Commission Environnement, Tourisme, Commerce et Artisanat propose, dans un souci de simplification suite aux difficultés engendrées par la crise sanitaire liée à la COVID-19 notamment en ce qui concerne la fréquentation des lieux de restauration, de modifier comme suit les récompenses à attribuer pour le concours des maisons fleuries (modification de la délibération du 05/11/2010 AVEC conservation des MÊMES montants) :

Catégorie Balcons – Façades :

Prix d'honneur : bon d'achat valable chez un commerçant de BROGLIE d'une valeur de 50 €
1^{er} Prix : bon d'achat valable chez un commerçant de BROGLIE d'une valeur de 40 €
2^{ème} Prix : bon d'achat valable chez un commerçant de BROGLIE d'une valeur de 30 €
3^{ème} Prix : bon d'achat valable chez un commerçant de BROGLIE d'une valeur de 20 €

Catégorie Jardins :

Prix d'honneur : bon d'achat valable chez un commerçant de BROGLIE d'une valeur de 50 €
1^{er} Prix : bon d'achat valable chez un commerçant de BROGLIE d'une valeur de 40 €
2^{ème} Prix : bon d'achat valable chez un commerçant de BROGLIE d'une valeur de 30 €
3^{ème} Prix : bon d'achat valable chez un commerçant de BROGLIE d'une valeur de 20 €

Catégorie Prestige :

Diplôme aux lauréats ayant déjà obtenu un prix les années précédentes.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les propositions ci-dessus émises par la Commission Environnement, Tourisme, Commerce et Artisanat.

ARRIVEE DE M. SEHET DAVID A 19H45.

3 - CLASSEMENT DE VOIE ET DENOMINATION DE RUES

Monsieur le Maire présentes les propositions de la commission élargie du 04 courant.

Classement de voie – Allée Royale – Délibération N° 2021-10-15-02 :

Quand les caractéristiques de certains chemins ruraux et chemins d'exploitation deviennent, de par leur niveau d'entretien et leur utilisation, assimilables à de la voirie communale d'utilité publique, il convient alors de classer ces voies dans la voirie communale. Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le Conseil Municipal et les délibérations résultantes sont dispensées d'enquête publique préalable lorsque l'opération envisagée n'a pas pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la (ou les) voie(s) concernées (Article L. 141-3 du Code de la Voirie Routière).

Le Chemin Rural CR N° 1 dit « Allée Royale » entre dans ce cadre, la commission élargie du 04 octobre 2021 a donc proposé de le classer dans la voirie communale, précision est apportée que cette opération n'a pas pour conséquence de porter atteinte à la circulation sur cette voie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DÉCIDE par 13 voix POUR et 2 abstentions (M. de BROGLIE Philippe-Maurice et Mme DEROIN Jennifer), le classement dans la voirie communale du Chemin Rural CR N° 1 dit « Allée Royale » et donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour procéder aux démarches et formalités nécessaires à la modification du tableau de classement de la voirie communale et du document cadastral.

Dénomination de rues – Délibération N° 2021-10-15-03 :

Le déploiement de la fibre optique nécessite que les futurs abonnés doivent, pour être raccordés, avoir une adresse géolocalisable qui sera inscrite dans la Base d'Adresse Nationale (BAN). Cette adresse devient également indispensable pour la bonne livraison du courrier et des colis, d'ailleurs certains administrés rencontrent des problèmes de distribution. Ainsi, toutes les voies de la commune qu'elles soient rues, allées ou chemins, doivent avoir un nom (unique et à chaque habitation sur la

voie répertoriée, sera associé un numéro). La commission élargie du 04 octobre 2021 a donc émis les propositions suivantes de dénomination de rues :

Ruelle Solet

du bas des escaliers donnant sur la Rue Augustin Fresnel jusqu'à l'intersection avec la Rue de la Hêtraie (suppression de l'appellation Rue « Jean de la Varende » à l'intersection avec la Rue de la Hêtraie)

Impasse Jean de la Varende

partie de l'ex Rue de Jean de la Varende, au droit de la Ruelle Solet, et pénétrant dans le lotissement

Rue du Stade

prolongation de l'actuelle Rue du Stade par le CR N°20 (lieu-dit « L'Arboussière ») longeant les arrières du stade de football (de la parcelle AD104a à la parcelle AD106, parcelles sises à droite en montant)

Impasse de la Hartaudière

CR N°7 (lieu-dit « La Hartaudière ») de l'intersection de la route des Hauts de Saint Vincent jusqu'à la parcelle ZA95 (sur une distance de 370 mètres)

Impasse du Clos Saint James

voie de desserte du Clos Saint James

Rue de la Mévrière

CR N°24 se prolongeant VC N°55 jusqu'à la Rue du Maréchal Leclerc (virage direction Ferme de Beauvais)

Rue de la Porte Noire

VC N°7 (lieu-dit « La Porte Noire ») jusqu'à la RD49

Rue Bruno LECLERCQ (Maire de la Commune de BROGLIE de 2008 à 2014)

VC N°59 de la parcelle ZA84 (en haut de la Rue Saint Vincent, lieu-dit « Les Hauts de Saint Vincent ») vers le CR N°8 jusqu'à la parcelle ZA190 (intersection avec la Route de Gacé)

Place du Cèdre

place desservant le 1er lotissement des Hauts de Saint Vincent

Place des Pins

place desservant le 2nd lotissement des Hauts de Saint Vincent

Rue du Calvaire

CR N°28 de la parcelle ZA200 à la parcelle ZA227

Rue des Haies

du rond-point de l'Intercom vers la VC N°24 (lieu-dit « La Vimondière ») puis le CR N°8 (lieu-dit « Les Haies ») jusqu'à la délimitation de Saint Aubin du Thenney

Rue de la Fresnaye

du rond-point de l'Intercom vers la VC N°19 (lieu-dit « La Fresnaye ») jusqu'à la délimitation de Saint Aubin du Thenney, VC N°33, sur une distance de 800 mètres

Rue de la Bédouzière

VC N°8 (lieu-dit « Les Haies ») vers RD22 (lieu-dit « La Bédouzière »), direction Grand-Camp

Rue de la Motte – Commune de BROGLIE (même dénomination par la commune de Ferrières-Saint-Hilaire)

de l'intersection de la RD6138 (route de Bernay) jusqu'à la limite de Ferrières-Saint-Hilaire (parcelle ZD79)

Impasse du Collège

voie de desserte du nouveau collège, logement de fonction et habitations privées

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DÉCIDE par 14 voix POUR et 1 abstention (Mme DEROIN Jennifer), d'approuver les propositions de dénomination de rues ci-dessus émises par la commission élargie le 04 octobre 2021.

4 - MODIFICATION DE LA CONVENTION D'ADHESION AU SERVICE DE MEDECINE PREVENTIVE DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE L'EURE (CDG27)) – Délibération N° 2021-10-15-04

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la

Fonction Publique Territoriale de l'Eure (CdG27) l'a informé que la Convention d'adhésion au Service de la médecine préventive du CdG27 évolue à compter du 01/01/2022 afin d'adapter le modèle organisationnel au contexte évolutif, notamment au regard de la mise en œuvre d'Entretiens Santé au Travail Infirmiers (ESTI) et du possible recours à la téléconsultation.

La convention portant sur les modalités d'exercice de la mission afférente doit donc être modifiée selon annexe ci-jointe. Pour pouvoir continuer à confier le suivi médical de nos agents au Service de la médecine préventive du CdG27 afin de respecter nos obligations légales, elle sera mise en œuvre dès signature par les parties après sa transmission au CdG27 en deux exemplaires dûment paraphés et signés, en même temps que la présente délibération autorisant Monsieur le Maire à la signer.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DÉCIDE, à l'unanimité des membres présents :

- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir avec le CdG27 et ce, conformément à l'annexe ci-jointe
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités afférentes

5 - COMMUNICATION SUR LES RAPPORTS ANNUELS 2020 DE L'INTERCOM BERNAY TERRES DE NORMANDIE (IBTN) :

1. *Rapport d'Activité de l'IBTN*
2. *Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public (RPQS) de l'assainissement collectif*
3. *RPQS de l'assainissement non collectif (SPANC)*
4. *RPQS de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés*
5. *Rapport d'Activité de la régie des transports scolaires de l'IBTN*

Monsieur le Maire rappelle que ces rapports étaient joints à la convocation pour la présente réunion et peuvent leur être de nouveau transmis sur demande.

6 - QUESTIONS DIVERSES.

- Monsieur le Maire apporte des éléments de réponse aux sujets que M. DESCHAMPS lui a demandé d'aborder dans les questions diverses par mail en date du 10/10/2021 :

- 1) *cabinet médical* : Monsieur le Maire rappelle à M. DESCHAMPS qu'il s'agit d'une réflexion sur la durée du mandat (2020-2026) et qu'il va réunir la commission élargie à ce sujet début 2022.
- 2) *nuisances causées par les pigeons* : En effet, les contrats ont été arrêtés en 2021 car les prestataires ne respectaient pas les animaux.
- 3) *circulation rue de la hêtraie* : La circulation à double sens pose un problème non seulement pour les parents déposant leurs enfants à l'école en voiture mais également pour les piétons ; il faudrait réfléchir à un aménagement pour pouvoir se croiser ou revenir à un sens unique comme avant.
- 4) *circulation des vélos rue du vert buisson* : Les sens interdits ne sont pas respectés, il va être demandé à la gendarmerie d'intervenir.
- 5) *jardin aquatique*
 - *parking pour vélos*
 - *modification signalisation entrée*
 - *tables de pique-nique*

Monsieur le Maire doit justement rencontrer M. SZAKOW Jean-Samuel, Directeur Général des Services de l'IBTN, vendredi prochain 22 octobre, à propos notamment de l'architecture paysagère du projet ; le projet avance bien.

- 6) *entretien voies communales* : La tonte vient de se terminer (beaucoup de retard dû à la Covid-19) ; concernant les chemins ruraux, il est demandé à M. GALLIER Thierry de voir avec le responsable des Services Techniques Municipaux.
- 7) *entretien haies* : des recommandés ont été envoyés, puis des relances et les choses évoluent doucement dans le bon sens ; il est précisé que le problème à La Hartaudière relève également du Département.

- Monsieur le Maire apporte des éléments de réponse à la question que Mme DEROIN lui a posé par mail en date du 12/10/2021 :

« - *présentation du bilan d'installation des bornes incendie pour les années 2019/2020/2021*

- projet d'installation des bornes incendies pour 2021/2022/2023

Étant précisé que certains usagers de la commune nous font part d'une différence de traitement voir même de favoritisme sur cette question, raison pour laquelle nous sollicitons des éclaircissements à destinations des administrés et du conseil. »

C'est le Maire qui est responsable de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) dans le cadre de son pouvoir de police spéciale en matière de DECI (art. L2213-32 du CGCT) et depuis 2017, nous sommes soumis à un règlement contraignant, le Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie (RDDECI) qui impose la nécessité d'un **point d'eau tous les 200 mètres** et délivrant 30 m³ pendant une heure. Cette contrainte doit en principe diviser par 2 les besoins en défense extérieure contre l'incendie dans l'Eure mais, dans l'attente de cette mise en conformité, elle oblige de nombreuses communes et EPCI à **rejeter** des certificats d'urbanisme et des permis de construire.

Présentation du bilan d'installation des bornes incendie pour les années 2019/2020/2021

- ✓ En 2019, le poteau N°14 (l'Arboussière – Rue de Stade) a été remplacé, **coût 2 866,70 € TTC**, et un nouvel équipement a été implanté Rue du calvaire (Les Hauts de Saint Vincent), **coût 3 913,08 € TTC**.

Par ailleurs, un contrat de vérification annuelle a été passé avec le Bureau VERITAS pour effectuer les contrôles réglementaires sur les débits, les pressions statiques, les états mécaniques, les aspects du matériel et les accessibilités : **coût 938,38 € TTC en 2021**. À la suite de chaque contrôle annuel, des observations sont notifiées puis des devis de levées d'observations sont présentés au budget de l'année suivante. Cela peut aller de la maintenance récurrente à un remplacement d'équipement.

- ✓ En 2020, à la suite des observations de 2019 du bureau de contrôle (Bureau VERITAS), la société CHUBB MPI a réalisé la maintenance (réparation des Poteaux Incendie (PI) et des Bornes Incendie (BI)) sur l'ensemble du parc : **coût 6 802,37 € TTC**.

Le remplacement du poteau N°12, Impasse du Collège, a été pris en charge par le Département en raison de la construction du nouveau collège.

- ✓ En 2021, le remplacement du poteau N°16, HS, rue Bruno Leclercq, a été effectué à la charge de la commune : **coût 2 175,95 € TTC**.
- ✓ À la suite des observations émises par le Bureau VERITAS après leur dernier **contrôle (2021), nous sommes en attente des devis pour le budget 2022**.

Projet d'installation des bornes incendies pour 2021/2022/2023

- ✓ Actuellement, une étude est en cours pour l'implantation de nouveaux poteaux ou de citernes souples dans les secteurs dépourvus de défense extérieure contre l'incendie. Sont ciblées :

- l'Impasse de la Hartaudière
- la Rue des Canadiens
- la Route de la Trinité de Réville
- la Rue Saint Vincent
- la Route de Ferrières-Saint-Hilaire
- la Route de Montreuil

Il est envisagé l'installation de poteaux incendie sur l'**Impasse de la Hartaudière** et sur la **Rue des Canadiens**. Ces deux rues sont équipées de canalisations d'eau dont le débit est correct pour recevoir une installation de poteaux incendie de type DN 80 (30 m³ pendant 1 heure sous pression dynamique comprise entre 1 et 6 bars) : **en attente du devis**.

Nous sommes dans l'attente d'un retour du SDIS de l'Eure, sur les formalités et les études à suivre pour envisager la faisabilité de l'installation de citernes souples sur des terrains appartenant au domaine communal pour le secteur de la **Route de la Trinité de Réville** (parcelle AC 47, Chemin du Moulin à Tan) et pour le secteur de la **Rue Saint Vincent** (parcelle ZB 135 se trouvant sur la RD107).

Concernant la **Route de Ferrières-Saint-Hilaire** et la **Route de Montreuil**, une démarche téléphonique va être faite auprès des riverains, pour une possibilité de mise à disposition de terrains afin de recevoir une citerne souple sur leur domaine (privé). Une convention sera signée entre le propriétaire et la mairie et il restera à la charge de la commune, la clôture, son installation et les divers entretiens.

M. de BROGLIE Philippe-Maurice intervient pour demander pourquoi dans d'autres communes, des subventions ont été attribuées par le Département pour la DECI, des poches ont même été données, pourquoi pas à BROGLIE ? Monsieur le Maire explique qu'il ne voulait justement rien lancer sans l'assurance d'une subvention afin de limiter le coût pour la collectivité. Une nouvelle enveloppe de 5 millions d'euros vient d'être ouverte par le Département et il espère que les projets en cours pourront bénéficier d'aides financières dans le cadre de ce nouveau plan de relance.

- Monsieur le Maire apporte des éléments de réponse à la question que M. de BROGLIE lui a posé par mail en date du 12/10/2021 :
« Beaucoup de nos concitoyen se plaignent que les commerces du centre-ville meurent pour des raisons diverses,
Nos voisins sont, comme Montreuil, très dynamique, et Broglie se meure sous vos mandats
Que comptez-vous faire pour dynamiser le pays, sachant que vous êtes en fonction depuis 2 mandats, et que les choses vont de plus en plus mal... ? »
Monsieur le Maire rappelle à M.de BROGLIE qu'il y a un an, il a été réélu avec plus de 64 % des suffrages exprimés, il semblerait donc que ses concitoyens ne soient pas si mécontents de lui ; il en profite pour remercier vivement Mme DUBOC Dominique pour ses interventions très actives auprès des nombreux commerçants que compte la commune et informer le Conseil Municipal de l'installation prochaine d'une rotisserie ambulante ainsi que de la réouverture de la pizzeria.
- M. de BROGLIE Philippe-Maurice demande à poser une autre question. Monsieur le Maire lui donne son accord : « Le collège n'arrête pas de changer de directeurs ce qui empêche la bonne mise en œuvre de projets pédagogiques. Quand la Mairie va-t-elle intervenir ? ». Monsieur le Maire explique qu'il a enfin pu rencontrer la veille la nouvelle directrice qui n'est là que pour un an et ce sera à elle de demander à rester. Cela relève de l'Education Nationale et non des compétences de la commune.
- M. DESCHAMPS Jean-Yves annonce que le site internet de la commune a été ouvert lundi 11 octobre 2021 ; quelques corrections doivent être apportées et il devra être bien tenu à jour. Pour cela, une formation est prévue à destination des agents et des élus (pour six en tout). Il ne reste plus qu'à finaliser l'installation du panneau d'information. Monsieur le Maire tient à remercier vivement M. DESCHAMPS Jean-Yves et M. SEHET David pour leur implication et surtout Mme FAUCILLON Nadine, présente dans l'assistance : l'assemblée les applaudit chaleureusement.
- Monsieur le Maire rappelle la cérémonie du 11 novembre à venir et informe qu'il a accepté de participer à la marche sur la voie verte pour Octobre Rose et à laquelle il a été invité par Mme DEROIN Jennifer : départ à 10h de la place Philippe Cordier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt heures et vingt-trois minutes.

* * * * *

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU 15 OCTOBRE 2021

- DCM 2021-10-15-01 : Modification des récompenses attribuées au Concours des Maisons Fleuries
- DCM 2021-10-15-02 : Classement de voie – Allée Royale
- DCM 2021-10-15-03 : Dénomination de rues
- DCM 2021-10-15-04 : Modification de la convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure (CdG27)

* * * * *

Pour affichage, le dix-neuf octobre 2021.
Le Maire, Roger BONNEVILLE